



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 15 décembre 2020 à 19 h 30 en visioconférence publique

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Madame Ramin Jawanda, directrice des finances et trésorière, est aussi présente afin de présenter le budget et le programme triennal des immobilisations et de répondre aux questions du public, le cas échéant.

Chacun des membres du conseil présents reconnaît qu'un avis de convocation à cette séance leur a été notifié ou qu'il a renoncé au dit avis, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19). De plus, en conformité avec l'article 474.2 de ladite loi, la directrice des affaires juridiques et greffière a donné avis public de la présente séance.

La séance se tient sans la présence physique du public, dans le respect de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

2020-12-383 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2020 à 19 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-12-384 2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2021 - ADOPTION (04-1120)

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 ont été déposées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un avis public de l'adoption du budget a été donné au moins huit jours avant la présente séance, soit le 4 décembre 2020, et un projet de budget a été rendu disponible pour les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ADOPTER un budget équilibré de 19 064 600 \$ pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-12-385 3. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - ANNÉES 2021, 2022 ET 2023 - ADOPTION (04-1320)

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été donné au moins huit jours avant la présente séance, soit le 4 décembre 2020, et un projet de programme triennal d'immobilisations a été rendu disponible pour les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 33 231 416 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de débiter la période de questions, la directrice des finances et trésorière fait une présentation des principaux éléments du budget et du programme triennal d'immobilisations.

Le maire annonce ensuite le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 19 h 52 à 19 h 56.

2020-12-386 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 19 h 57.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 19 JANVIER 2021.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE